

MAIRIE
de
PUITS

21400



Puits, le 23 mars 2020

Pandémie en cours:

Plusieurs habitants de Puits touchés par le virus!

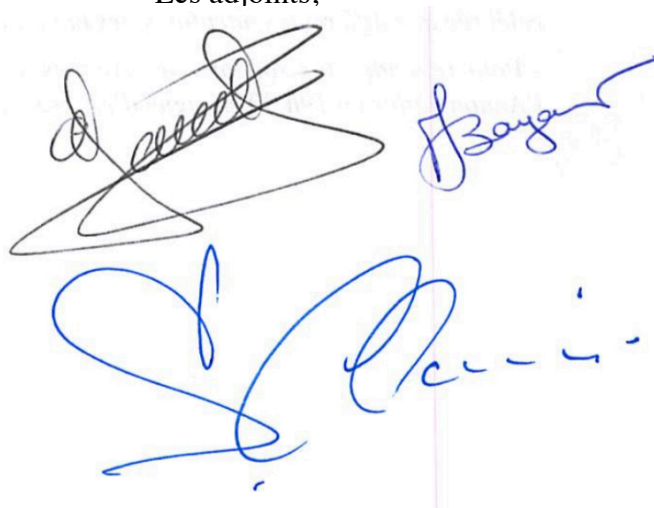
Face à cette situation, en concertation avec un service hospitalier, il est demandé ce qui suit:

- Il convient d'appliquer et de faire appliquer les consignes* du gouvernement avec la plus grande rigueur.
- **Le confinement le plus strict est recommandé pour les personnes âgées.** Dans un premier temps, que chacun soit disposé à aider ses voisins plus âgés pour faire leurs courses afin de leur éviter des sorties inutiles.

Le maire,




Les adjoints,



* voir les consignes au dos du présent document

Consignes concernant la pandémie en cours:

« Si je n'ai **pas de symptômes** et que je n'ai **pas eu de contact étroit avec un cas COVID-19**, j'applique les gestes barrières* et je réduis mes sorties au strict nécessaire : travail (si télétravail impossible), courses, médecin. »

« Si je n'ai **pas de symptôme** mais que j'ai eu un **contact étroit ou je vis avec une personne malade du COVID-19** : je m'isole à domicile, je réduis strictement mes sorties sauf pour ravitaillement alimentaire, j'applique les gestes barrières*, je prends ma température 2 fois par jour et j'auto-surveille les symptômes de la maladie, **je fais du télétravail**. »

« **Si j'ai des symptômes évocateurs de COVID 19** (toux, fièvre, difficultés respiratoires) : j'appelle mon médecin traitant ou un médecin par téléconsultation, je n'appelle le 15 que si j'ai des difficultés respiratoires ou si j'ai fait un malaise, je m'isole strictement à domicile. Je me fais tester uniquement si je suis une personne fragile ou à risque, si je présente des signes de gravité, si je suis déjà hospitalisé, si je suis un professionnel de santé, si je suis une personne fragile en structure collective (EPHAD, handicap). Si je n'appartiens à aucune de ces catégories, un médecin effectue le diagnostic sur signes cliniques. Les tests en ambulatoire sont possibles. »

« **Si je suis testé positif ou si je suis diagnostiqué cliniquement** : je reste strictement à domicile, si j'ai un rendez-vous médical indispensable je porte un masque pour m'y rendre. En cas de difficulté respiratoire, j'appelle le 15. Je me fais prescrire un arrêt de travail initial d'une durée de 7 à 14 jours, entre le 6ème et le 8ème jour j'ai un avis médical, à distance, pour faire surveiller mes symptômes. En fonction de mon état je renouvelle cet arrêt pour 7 jours supplémentaires. Mon isolement sera levé 48h après la résolution complète des symptômes. »

« **Si je suis testé négatif**, je continue d'appliquer les gestes barrières* et je limite mes déplacements au strict nécessaire. »

****Gestes barrières: je me lave les mains très régulièrement, je tousse et j'éternue dans mon coude, j'utilise des mouchoirs à usage unique, je salue sans serrer la main et j'évite les embrassades)***

Pour information:

- Au monastère St Joseph de Flavigny, à compter du 24 mars et à ma demande, une neuvaine de messes est célébrée aux différentes intentions des habitants de Puits.

- Pour répondre aux souhaits des évêques de France, les cloches des églises sonneront le 25 mars (jour de l'Annonciation) à 19h 30 en signe d'espérance dans l'épreuve que traverse le pays.